Cas pratique: La preuve

Par **Choukette**, le **29/11/2008** à **01:07**

Bonsoir,
J'ai un cas pratique à faire, Laura voulais refaire la déco de son salon et de l acuisine, mais le décorateur a fait la déco de la salle de bains et de la cuisine.
Donc bien évidamment celle-ci est mécontente:
comme preuve elle a gardé les sms et une lettre ou il y a marque que l'objet de la déco étaient le salon et la cuisine.

Mais Maxime le décorateur a une vidéo lors de son premier entretien avec Laura qui montre que c'étaient la cuisine et la salle de bains.
Et donc pour cette derniere 'preuve' jene sais pas coment l'interpreter?

vous pouvez m'aider?

Par **nicomando**, le **01/12/2008** à **18:54**

Bonsoir,

merci d'exposer vos éléments de réflexions car nous sommes là pour vous aider et non pour vous faire le devoir.

Par **mathou**, le **01/12/2008** à **22:45**

Bonsoir !) Image not found or type unknown

Effectivement les vidéos peuvent porter à confusion car elles sont admises comme mode de preuve dans certains domaines (droit du travail par exemple).

Essaie d'abord de partir du principe : en quelle matière est-on, contractuelle ou extracontractuelle ? A partir de là, quels sont les modes de preuve admis en droit ? Quels sont les correctifs ?

Expose tes premiers éléments, qu'on puisse te guider. Souvent c'est avec une organisation carrée principes-application-exceptions qu'on arrive à trouver la solution.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés